



Partenariat local de Prévention – Quartier ...

Cher voisins habitant le Quartier ... ,

Vous aurez certainement remarqué la présence aux confins de notre quartier d'une signalisation annonçant qu'il y a été constitué un partenariat local de prévention (*PLP*).

Rappelons qu'il s'agit d'une initiative citoyenne, soutenue par la commune et la zone de police de ... et dont la création, le fonctionnement et le développement sont strictement encadrés par la loi. Une réunion publique a eu lieu en ..., présidant à la création de notre *PLP*, ensuite agréé par le SPF Intérieur, Direction générale de la Sécurité et de la Prévention.

Le but poursuivi est d'informer au mieux les habitants, adhérant au *PLP* sur base volontaire, au sujet des mesures de prévention qu'il leur est possible d'adopter pour se prémunir contre les cambriolages, mais aussi de leur communiquer l'évolution des modes opératoires employés notamment par les cambrioleurs. Il est tellement dommage d'être victime d'un vol, d'être privé d'objets de valeur, souvent souvenirs familiaux, et de retrouver son domicile sens dessus-dessous, sans parler de l'aspect émotionnel qui y est associé. Mieux vaut prévenir que guérir ! Et, contrairement à ce que l'on croit généralement, quelques mesures peu coûteuses peuvent nettement améliorer la résistance d'un immeuble à l'effraction et ainsi décourager les malfaiteurs. Le *PLP* diffuse également des messages en matière de protection contre l'incendie et de prévention d'autres délits répandus et dont les habitants – notamment les personnes âgées - pourraient être victimes (escroqueries, vols par ruse, démarchage, criminalité informatique,...).

Comment le *PLP* fonctionne-t-il ?

Il suffit, pour tout habitant du quartier souhaitant adhérer au *Partenariat local de Prévention*, d'envoyer à l'adresse *plp...@...* un courriel reprenant ses nom et prénom, son adresse, ainsi que l'adresse mail à laquelle il souhaite recevoir les messages édités par le *PLP*. En retour, il recevra le règlement d'ordre intérieur du *PLP*, qu'il lui sera demandé de signer et de renvoyer au coordinateur. Ce texte constitue le code de conduite que tout membre du *PLP* s'engage à respecter. Etre membre du *PLP* n'entraîne aucun coût ni obligation quelconques. Et celui qui souhaite ne plus être membre le signale simplement par courriel à cette même adresse.

Les messages envoyés aux membres et les informations ou demandes que ceux-ci adressent aux coordinateurs se font de préférence par e-mail, sms ou téléphone, notamment en cas d'urgence de diffusion.

Rappelons encore quelques principes essentiels :

- le *PLP* est totalement neutre et ne nourrit aucune visée politique
- le *PLP* n'a aucun but commercial quelconque et les adresses des membres ne sont jamais diffusées à quiconque autre que les policiers y habilités, comme le prévoit la règle
- le *PLP* n'a **pas** pour but de commettre des atteintes à la vie privée ni d'organiser des surveillances ou des « patrouilles » dans le quartier, bien loin de cela !
- le *PLP* n'a certainement pas pour objectif d'attiser des peurs existantes ni d'en créer, bien au contraire ! Adopter des mesures élémentaires de prévention est plutôt rassurant.
- le *PLP* est vecteur de convivialité dans le quartier et favorise l'entraide quand cela s'avère utile.
- le *PLP* constitue une courroie idéale de contacts bidirectionnels entre la police de proximité et les habitants, par coordinateur interposé.
- le coordinateur responsable et les coordinateurs adjoints sont des habitants du quartier qui s'investissent bénévolement au profit des autres habitants du quartier.
- les membres du *PLP* s'adressent au coordinateur, et n'envoient pas de messages directement aux autres membres.

Intéressé(e) ? Envoyez sans délai un courrier à l'adresse

[plp....@...](mailto:plp....@...)

Savez-vous qu'au sein du corps de police de la zone ..., une personne est spécialement formée à la techno-prévention et peut se rendre gratuitement chez vous pour vous conseiller des mesures pratiques de renforcement de la sécurité, que vous pourrez ensuite décider d'appliquer à votre domicile ? Si vous souhaitez une telle visite, vous pouvez la solliciter par courriel à l'adresse mentionnée ci-avant.

...

Coordinateur du *PLP* ...